



Rapport de la Commission des finances sur le

Préavis No. 50/25

**Demande d'un crédit de CHF 50'000.- (TTC)
en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules
électriques.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une délégation de la Commission des finances a rencontré le 3 novembre 2025 M. Yvan Rueff, Délégué municipal, ainsi que M. Sébastien Thillier, Chef de projets infrastructures.

MM. Rueff et Thillier nous ont expliqué les détails de ce projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques qui s'inscrit dans la stratégie de la transition énergétique et répond au postulat « Encourager la mobilité électrique par l'introduction de bornes de recharges publiques » présenté en séance du Conseil communal du 10 mars 2025.

Pour cette première étape, il s'agit d'accorder un crédit d'investissement pour installer deux bornes de recharges doubles, ayant une puissance de raccordement maximale de 44 kW, sur le parking de Châtillon. Cette solution semble la plus adéquate et elle est assez proche du centre du village pour favoriser les habitants de Crans. D'autres projets pourraient être développés par la suite, que ce soit au port ou vers le centre sportif par exemple.

L'installation de ces bornes ne requiert pas de permis de construire spécifique.

La Commission des finances a pu poser les questions qu'elle voulait sur le détail de l'investissement, notamment sur le coût des équipements, le coût des travaux de raccordement ainsi que des taxes.

Le coût des travaux est estimé à CHF 50'000.-. Ce projet pourrait bénéficier de subventions cantonales qui sont évaluées entre CHF 8'000.-- et CHF 16'000.-- (à déduire sur les coûts). Un abonnement annuel de CHF 480.-/an est à prévoir pour la gestion administrative de ces bornes (facturation notamment), qui sera effectuée par une entreprise externe à la commune. Le prix du kWh sera fixé par la Municipalité et devra couvrir toutes les charges de cette installation en tenant compte des prix pratiqués dans la région pour des installations similaires.

Cet investissement sera financé par l'emprunt à court ou moyen terme et amorti sur 10 ans, soit CHF 5'000.--/an.

En conclusion, la Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis No 50/25 et :

- 1) d'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques ;
- 2) d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 50'000.-- en augmentation du compte numéro 1409.00 *Installation de bornes électriques.*

Crans, le 11 novembre 2025



Pour la commission des finances

Jean-Daniel Aubry

René Bautz (rapporteur).....

Thomas Dislich

Neslihan Kurz

Eliane Gandillet.....

Marc-Henri Barrail

Antoine Amiguet